

Distr.
LIMITEE

TD/B/40(1)/SC.2/L.1/Add.4
29 septembre 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarantième session
Première partie
Genève, 20 septembre 1993

Comité de session II

PROJET DE RAPPORT DU COMITE DE SESSION II
DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

Rapporteur : M. H. Aschentrupp (Mexique)

Additif

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : DETTE (suite)

Orateurs : Belgique
Suisse
Pologne
Cameroun
Pérou

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 8 octobre 1993 à la

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8106
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5656/5655

Chapitre III

QUESTIONS CONCERNANT LA DETTE DANS UN CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT, Y COMPRIS L'EVOLUTION RECENTE DES REECHELONNEMENTS DE LA DETTE

(suite)

1. Le représentant de la Belgique, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, dit qu'en dépit des circonstances externes souvent problématiques, la situation en matière d'endettement a continué à s'améliorer pour un certain nombre de pays les plus lourdement endettés. La stratégie renforcée de la dette adoptée pendant la deuxième moitié des années 80 donne des résultats, notamment en raison des efforts soutenus des pays débiteurs et des gouvernements et banques créditeurs. Cependant, pour beaucoup de pays débiteurs, surtout en Afrique, la situation reste périlleuse.
2. En général, la Communauté européenne et ses Etats membres sont d'accord avec l'appréciation globale de la situation de la dette, exposée dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1993. Les trois indicateurs de base sont progressivement retombés des niveaux maximaux atteints en 1986-1987 et ont même presque rejoint les niveaux d'avant 1982 pour les grands pays latino-américains les plus endettés. Ces tendances reflètent, d'une part, une performance économique ainsi que des exportations améliorées, d'autre part, un changement de nature des flux financiers vers les pays en développement. A cet égard, le représentant signale particulièrement le rôle croissant des investissements de portefeuille et des investissements directs. Il note néanmoins des différences sensibles entre les régions. En réalité, le renversement remarquable des possibilités d'accès des pays en développement au financement privé, sous forme d'investissements directs et de portefeuilles, a été concentré sur un nombre limité de pays à revenu intermédiaire en Amérique latine et en Asie de l'Est. En revanche, pour certaines régions, notamment l'Afrique subsaharienne, le financement externe est encore fortement dépendant des ressources publiques. Un certain nombre de pays à faible revenu, particulièrement en Afrique subsaharienne, affichent un endettement dont les indicateurs demeurent à un niveau insoutenable. Pour certains pays lourdement endettés, l'application des formules de réduction de dette existantes sera insuffisante et il faudra développer des mécanismes plus poussés de réduction de la dette.
3. L'approche cas par cas reste une caractéristique centrale de la stratégie de la dette. La gestion économique intérieure en est également un aspect

primordial. Le représentant souligne que des progrès notables ont été accomplis dans l'évolution de la stratégie de la dette, en particulier dans les pratiques du Club de Paris. Il peut être d'accord avec un certain nombre des recommandations contenues dans le Rapport, mais pas avec toutes. Il rappelle en outre que la Communauté européenne et ses Etats membres estiment que la définition des politiques financières internationales doit relever des institutions appropriées comme celles de Bretton Woods et le Club de Paris.

4. La diminution de la dette et l'approche au cas par cas ont été des facteurs importants qui ont contribué au succès du plan Brady ainsi qu'à la conciliation des intérêts des pays débiteurs et de ceux des banques créditrices. La Communauté européenne estime que les pays lourdement endettés à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, qui sont restés jusqu'à présent en dehors du plan Brady, devraient recevoir plus de soutien des pays prêteurs pour le rachat et la conversion de leur dette, ce qui pourrait se faire soit via la Facilité de l'IDA, soit par des dons financiers. Reprenant l'idée de "pression morale" mentionnée dans le Rapport, le représentant fait remarquer qu'elle est déjà mise en oeuvre par un certain nombre de gouvernements de la Communauté, mais qu'il faut se garder d'en attendre des résultats spectaculaires. Il souligne aussi que les institutions privées sont libres dans le choix de leurs engagements fondés sur leur propre volonté, comme tel a été le cas dans le cadre de l'initiative Brady. La Communauté européenne émet de sérieuses réserves quant à l'idée, formulée dans le Rapport, de transférer le rééchelonnement du Club de Paris à d'autres organismes tels que les Groupes consultatifs de la Banque mondiale ou les Tables rondes du PNUD.

5. La proposition lancée à Trinidad en 1990 par le Chancelier de l'Echiquier du Royaume-Uni pourrait permettre des réductions de dette plus substantielles en faveur des pays à faible revenu. La Communauté européenne espère que tous les pays créanciers du Club de Paris seront à même de s'entendre pour continuer à assurer une flexibilité adéquate et un plus grand degré de concessionnalité pour les pays les plus démunis dans les négociations futures du Club de Paris. Le représentant mentionne ensuite les recommandations du Sommet de Tokyo appelant le Club de Paris à accorder plus rapidement une réduction de l'encours de la dette. La Communauté européenne espère que cette seconde étape dans l'application des conditions de Toronto améliorées

permettra aux pays créanciers d'accorder, au cas par cas, une réduction de l'encours de la dette. Elle se félicite des initiatives prises par un certain nombre de pays créanciers qui ont converti la dette bilatérale en fonds de développement en monnaie locale.

6. Le représentant appelle l'attention sur la charge que la dette multilatérale représente pour un certain nombre de pays à faible revenu. Il serait peut-être intéressant de faire plus de recherches sur les effets des arriérés envers les institutions financières multilatérales. Le Programme d'accumulation de droits du FMI et les opérations dites de "la cinquième dimension" de la Banque mondiale marquent des progrès très importants dans l'élaboration d'une réponse au poids de la dette multilatérale, mais il est absolument nécessaire de ne pas mettre en danger la viabilité financière des institutions financières multilatérales. Une extrême prudence s'impose et, en tout état de cause, le débat devrait se situer à l'intérieur de ces institutions elles-mêmes.

7. Le représentant de la Suisse déclare que son gouvernement partage l'avis que la crise de la dette n'est pas terminée pour les pays à faible revenu lourdement endettés, tout spécialement dans l'Afrique subsaharienne. La stratégie internationale de la dette a jusqu'ici été axée sur les pays à revenu intermédiaire et il est temps de lui tracer des orientations futures. L'incapacité d'alléger la charge de la dette pourrait compromettre sérieusement les efforts d'ajustement et les perspectives des pays endettés, comme elle a déjà miné leur croissance en limitant leurs possibilités d'importations.

8. Parmi les moyens existants de financer le développement, une proportion notable des crédits assortis de conditions de faveur a servi à sortir d'affaire des créanciers publics. Une réduction plus marquée de la dette, au lieu de cette sorte de financement croisé entre créanciers, serait un moyen plus efficace de contribuer à combler les déficits de financement. Plus précisément, en ce qui concerne la dette d'APD, le Gouvernement suisse considère qu'elle devrait être annulée sur la base d'un encours de 100 %. Dans de nombreux cas, rien ne justifie vraiment le maintien de ces créances dans les comptes, les conditions ayant changé du tout au tout depuis que les crédits ont initialement été accordés. Pour la dette bancaire, le Gouvernement suisse appuie le Fonds de désendettement de l'IDA. Il approuve aussi l'encouragement sélectif du mode d'approche "verticale" qui a pour but

d'alléger la dette contractée envers les membres du Club de Paris en axant l'effort sur la réduction de l'encours. Toutefois, une analyse de l'effet potentiel d'un règlement "horizontal" de la dette contractée envers les membres du Club de Paris, liant le service de la dette à la croissance des exportations, aurait aussi son intérêt. Quant à la dette multilatérale, il est essentiel de maintenir la solvabilité des institutions financières multilatérales. La formule d'accumulation de droits lancée par le FMI et suivie par la Banque mondiale, ainsi que les opérations dites de "la cinquième dimension", sont des mesures capables d'amortir les effets de l'endettement envers ces institutions. Les banques régionales de développement devraient explorer les possibilités de mesures de ce genre. Le représentant signale enfin que son pays a ajouté la réduction de la dette à ses instruments de coopération en faveur du développement et que cette réduction a accentué la flexibilité dont il dispose pour aider les pays admis à en bénéficier.

9. Le représentant de la Pologne dit que son pays appuie la formule pays par pays ou cas par cas pour la réduction de la dette, mais exprime l'espoir que les accords de réduction seront en outre suffisamment amples et adaptés à la capacité présente et probable de service de la dette des pays débiteurs, compte tenu, autant que possible, des nécessités sociales. Dans la mesure où la capacité de service de la dette d'un pays dépend largement de la conjoncture économique internationale, une conclusion rapide des Négociations d'Uruguay pourrait avoir une influence importante.

10. La dette multilatérale de la Pologne augmentera aussi dans les années à venir. Le problème devrait être résolu par les institutions financières multilatérales elles-mêmes, mais la CNUCED pourrait y contribuer par une discussion des questions en jeu pendant les sessions du Conseil du commerce et du développement.

11. En ce qui concerne la dette de la Fédération de Russie, mentionnée dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1993, des négociations entre la Pologne et la Fédération de Russie sont en cours sur un accord qui annulera probablement toutes les créances mutuelles. Mais l'élément litigieux est la date limite applicable aux créances qui figureront dans un accord "option zéro".

12. Précisant le passage du Rapport selon lequel il a été possible "de réduire sensiblement l'encours de la dette" de la Pologne, le représentant déclare que l'accord conclu entre la Pologne et le Club de Paris prévoyait une

réduction de 50 % de la valeur nette actuelle de cet encours d'ici à 2009. La réduction n'est toutefois pas automatique et se fait en deux étapes, la deuxième étape d'une réduction de 20 % de l'encours étant subordonnée à l'application intégrale du programme d'ajustement triennal mis en oeuvre avec l'aide du FMI. Les négociations avec les banques commerciales créancières au Club de Londres sur une dette qui s'élève à 12,3 milliards de dollars ne sont pas encore terminées. En d'autres termes, la situation de la Pologne en matière d'endettement reste difficile et risque de s'aggraver dans les années à venir. Quant à l'Ecofonds de la Pologne, les projections citées dans le Rapport sont à interpréter avec prudence, parce que la formule convenue pour la réduction de la dette comporte des décisions encore en suspens qui rendent les projections virtuellement impossibles.

13. Le représentant du Cameroun dit qu'avec la fin de la guerre froide l'Afrique semble avoir perdu de son importance stratégique, donc la raison d'être de l'aide publique au développement dont elle a tant besoin. L'Afrique subsaharienne, en particulier, se trouve de plus en plus marginalisée. Le problème de la dette de l'Afrique ne cesse de s'aggraver et compromet les efforts de développement de la région. Il est paradoxal que la Banque mondiale reçoive actuellement de l'Afrique au titre du service de la dette des paiements dont le montant est supérieur à celui des nouveaux prêts qu'elle accorde au continent. Les programmes d'ajustement structurel n'ont pas réussi à résoudre le problème de la dette et demandent à être réévalués du tout au tout.

14. Les pays en développement sont dans l'incapacité de maintenir le service de leur dette au taux actuel, à un moment où les prix de leurs principaux produits d'exportation continuent à baisser. Il conviendrait d'accélérer les négociations sur la stabilisation des prix des produits de base dont les pays en développement tirent leurs recettes en devises, et la CNUCED a là un rôle très actif à jouer. Il faudrait trouver, outre l'annulation et le rééchelonnement de la dette, de nouvelles formes de financement international du développement.

15. Le représentant remercie les membres du Club de Paris qui ont soit annulé, soit rééchelonné la dette du Cameroun, et ont aidé le pays en matière de formation à la gestion de la dette. Dans ce dernier domaine, la CNUCED et d'autres institutions devraient intensifier leur assistance technique aux pays en développement.

16. Le représentant de la Belgique, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, évoquant les consultations informelles du Comité sur ses conclusions, dit que la méthode de travail adoptée, selon laquelle les projets de conclusions sont fondés sur des déclarations faites pendant les débats du Comité et non sur des matériaux préparés d'avance, est féconde et devrait servir d'enseignement pour les travaux futurs.

17. Le représentant du Pérou, parlant aussi des consultations informelles du Comité sur ses conclusions, dit que la méthode de travail qui consiste à identifier les points de convergence et de divergence est un pas en avant, même si, en l'occurrence, les points de convergence découverts ne sont guère nombreux. A l'avenir, cependant, il ne faut ménager aucun effort pour convenir d'un mode de présentation des conclusions des débats dans les organes de la CNUCED afin d'éviter des discussions répétitives sur la forme que ces conclusions devraient prendre.

Décision du Comité de session

18. A sa 7ème séance, le 28 septembre 1993, le Comité de session II a adopté ses conclusions sur le point 3 de l'ordre du jour (TD/B/40(1)/SC.2/L.2).
